

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

REPARTITION DE LA PART TERRITORIALE CNDP 2019

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article L. 4424.8 du Code général des collectivités territoriales, précise en son point II, que « **La Collectivité Territoriale de Corse est attributaire des subventions de fonctionnement de l'établissement public chargé du développement du sport**, destinées aux groupements sportifs locaux et réparties régionalement dans le cadre des orientations définies par les instances dudit établissement.

Par l'article L. 4421-1, il convient d'acter qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les références à la Collectivité Territoriale de Corse sont remplacées par la référence à la Collectivité de Corse.

Cet établissement (CNDS) a disparu (décret n° 2019-346 du 20 avril modifiant les dispositions du Code du sport) au profit de l'Agence Nationale du Sport engageant ainsi une nouvelle gouvernance du sport en France.

Pour 2019, la Corse n'a pas été impactée par ce changement.

Le montant affecté en 2018, à savoir **1 034 065 €**, a été reconduit (note 03 du 4 avril 2019 du DEFIDEC (Département des Finances Déconcentrées)).

Le CGCT précise également que ces crédits sont affectés par délibération de l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil Exécutif, après consultation du représentant de l'Etat et d'une commission territoriale pour le développement du sport en Corse dont la composition est fixée par délibération de l'Assemblée de Corse et qui comprend, pour la moitié de ses membres, des représentants du comité régional olympique et sportif.

Cette commission territoriale s'est donc réunie le mardi 2 juillet, et a validé les tableaux de répartitions annexés.

Cette année, **279 dossiers ont été réceptionnés** (contre 311 en 2018) :

- **224 clubs** (97 en Corse-du-Sud et 127 en Haute-Corse).
- **14 Comités départementaux** (8 en Corse-du-Sud et 6 en Haute-Corse).
- **41 Ligues et Comités régionaux.**

Cette répartition s'appuie sur différents critères permettant de proposer une dotation de base, qui tient compte :

- Pour les clubs : le nombre de licenciés, le nombre de licenciés de moins de 18 ans, le nombre d'éducateurs et arbitres majorée éventuellement par l'existence d'écoles de sports, les pratiques en directions de publics

particuliers (handicapés, zones rurales...), les actions de formations de cadres...

- Pour les ligues régionales, comités régionaux et départementaux : le nombre de licenciés, le nombre de licenciés de moins de 18 ans, le nombre de clubs, le nombre de formations de cadres et officiels, l'existence d'une filière de détection et de haut niveau, les actions de développement...

Cette dotation de base peut être complétée par le soutien à une « action spécifique » s'inscrivant parmi les thèmes suivants : citoyens du sport (projets s'inscrivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville...), promotion de l'activité sportive (écoles de sports, acquisition de petit matériel, stages sportifs, organisation de compétitions...), accessibilité (actions incitatives à la venue de nouveaux publics dans les clubs), organisation de manifestations sportives (journées de sensibilisation, rencontres sportives, ...), formation, acquisition de matériels destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, projets contribuant à la politique de santé publique.

Certaines activités liées à l'apprentissage de natation peuvent également bénéficier d'une dotation spécifique prélevée sur les 31 384 € de crédits non fongibles dédiés au dispositif « j'apprends à nager ».

Les crédits CNDS sont répartis en tenant compte des autres dispositifs d'aide de la CdC (aide aux manifestations sportives, aide aux ligues, clubs nationaux...).

Après consultation de cette commission et saisine du représentant de l'Etat début juillet 2019, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen une proposition d'attribution de crédits d'un montant de **1 034 065 euros** à répartir entre les différents bénéficiaires, conformément aux tableaux annexés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.